



TC/41/8

ORIGINAL : anglais

DATE : 13 décembre 2004

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante et unième session
Genève, 4 - 6 avril 2005

DÉNOMINATIONS VARIÉTALES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Le document UPOV/INF/12 Rev. contient les “Recommandations de l’UPOV relatives aux dénominations variétales”. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a toutefois créé le Groupe de travail sur les dénominations variétales (WG-VD) chargé de réviser ces recommandations. Le présent document vise à préciser les points à prendre en considération pour ce qui est de la recommandation 9 contenue dans le document UPOV/INF/12 Rev., qui définit des classes pour les unités taxonomiques qui sont considérées comme voisines et la liste des classes correspondante. Il mentionne également des points sur lesquels l’avis du Comité technique (TC) et de ses groupes de travail techniques (TWP) est demandé.

Recommandation 9 (unités taxonomiques voisines)

2. Aux termes de la recommandation 9 du document UPOV/INF/12 Rev. :

“Pour l’application de la quatrième phrase de l’article 13.2) de la Convention, seront considérées comme voisines toutes les unités taxonomiques d’un même genre botanique ou bien les unités taxonomiques regroupées dans une même classe dans la liste figurant à l’annexe I des présentes recommandations.”

(L’annexe I du document UPOV/INF/12 Rev. est reproduite à l’annexe I du présent document.)

3. Le WG-VD a noté que le libellé actuel de la recommandation 9 se rapporte à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV et doit être révisé de manière à renvoyer également à l'Acte de 1991 de la convention. Dans le cadre de l'initiative visant à rédiger des "notes explicatives" concernant certains articles de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, le WG-VD envisage actuellement de remplacer la recommandation 9 du document UPOV/INF/12 Rev. par la note explicative ci-après (voir le document WG-VD/5/3) relative à l'article 20.2)¹ de l'Acte de 1991 de la convention :

"1. Pour l'application de l'article 20.2) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, et sous réserve des points 2) et 3), la recommandation générale est que toutes les espèces végétales d'un genre différent sont considérées comme n'étant pas voisines ni susceptibles d'induire en erreur ou de prêter à confusion sur l'identité de la variété.

"2. Outre le point 1, les espèces végétales qui figurent dans des classes différentes dans la partie I de la liste des classes, même si elles appartiennent au même genre, sont considérées comme n'étant pas voisines ni susceptibles d'induire en erreur ou de prêter à confusion sur l'identité de la variété.

"3. À titre d'exception au point 1 ci-dessus, les espèces végétales appartenant à l'un quelconque des genres regroupés dans la même classe dans la partie II de la liste des classes sont considérées comme voisines ou sont susceptibles d'induire en erreur ou de prêter à confusion sur l'identité de la variété."

Classes de dénominations variétales

4. À sa sixième réunion, tenue à Genève le 1^{er} avril 2004, le WG-VD est convenu que, sauf preuve du contraire, des classes devraient être supprimées afin d'appliquer la recommandation générale (voir le point 1 du paragraphe 3). Le WG-VD a également estimé que certaines propositions qu'il avait élaborées en vue de la révision de la liste des classes appelaient une plus grande concertation ou coordination avec les parties concernées, notamment avec les TWP compétents. Les propositions élaborées par le WG-VD ont été transmises auxdits TWP à leurs sessions de 2004, et les observations qu'ils ont formulées ont été examinées par le WG-VD à sa septième réunion, tenue à Genève le 18 octobre 2004. L'annexe II du présent document contient un récapitulatif des modifications de la liste des classes (annexe I du document UPOV/INF/12 Rev.) proposées par le WG-VD à sa septième réunion, avec indication des cas sur lesquels le TC et les TWP sont invités à faire de nouvelles observations. Ces propositions, ainsi que les nouvelles observations, seront soumises au CAJ à sa cinquante-deuxième session, qui se tiendra à Genève les 24 et 25 octobre 2005.

5. En particulier, le WG-VD a invité le TC et les TWP à prendre note du consensus auquel il est parvenu, à savoir que, sauf preuve du contraire, des classes devraient être supprimées

¹ Aux termes de l'article 20.2), "La dénomination doit permettre d'identifier la variété. Elle ne peut se composer uniquement de chiffres sauf lorsque c'est une pratique établie pour désigner des variétés. Elle ne doit pas être susceptible d'induire en erreur ou de prêter à confusion sur les caractéristiques, la valeur ou l'identité de la variété ou sur l'identité de l'obteneur. Elle doit notamment être différente de toute dénomination qui désigne, sur le territoire de l'une quelconque des Parties contractantes, une variété préexistante de la même espèce végétale ou d'une espèce voisine."

afin d'appliquer la recommandation générale, et à examiner les points ci-après concernant les différentes propositions figurant dans l'annexe II :

Classes figurant dans la partie I

- a) classes d'hibiscus (proposition I-A); potentilla (I-B); mangifera (I-C) : prendre note de l'existence d'une "classe de dénomination spéciale" prévue dans le Code international de nomenclature pour les plantes cultivées (ICNCP) (les classes de dénomination spéciales sont reproduites à l'annexe III du présent document) et déterminer s'il existe une nécessité évidente d'en prévoir une dans le cadre des recommandations de l'UPOV;
- b) classes de prunus (proposition I-D) : il conviendrait d'étudier les possibilités d'hybrides interspécifiques de prunus, et leurs conséquences aux fins des dénominations variétales, si l'on recommande la création de classes distinctes de prunus.

Classes figurant dans la partie II

- a) classes 203 et 204 : le WG-VD a précisé que ces classes avaient été créées selon le principe voulant que les genres regroupés dans une classe sont ceux que l'on peut utiliser dans un même mélange;
- b) classes d'Orchidaceae (proposition II-A) : le WG-VD est convenu qu'il ne devrait pas y avoir une seule classe d'Orchidaceae et qu'il conviendrait de tenir compte des classes de dénomination spéciales prévues dans l'ICNCP (voir l'annexe III) lorsqu'on crée des classes en dehors du cadre de la recommandation générale (voir le point 1 du paragraphe 3);
- c) propositions II-B à II-G : déterminer s'il existe une nécessité évidente de créer de telles classes. À cet égard, l'absence de codes UPOV indique qu'aucune variété protégée appartenant aux genres ou espèces concernés n'a été trouvée dans la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales en 2003.

Classes supprimées

- a) Helianthus (anciennes classes : 23, 24 et 35) : ces classes ont été supprimées en raison de l'existence de variétés protégées qui sont des hybrides de l'Helianthus annuus et de l'Helianthus tuberosus.

Propositions du président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

6. Pour répondre à la demande du WG-VD, M. Erik Schulte (Allemagne), président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), a dans un premier temps élaboré des propositions relatives à la création de classes de Prunus, regroupées sous la proposition I-D à l'annexe II. M. Schulte a ensuite fait savoir qu'il conviendrait peut-être de créer également des classes distinctes de Ribes (proposition I-E) et de Rubus (proposition I-F). Ces propositions sont présentées à l'annexe II du présent document.

Classes utilisées au Japon

7. À la septième réunion du WG-VD, la délégation du Japon a fait savoir qu'il était nécessaire que la liste des classes soit suffisamment adaptable pour tenir compte des différences de tradition et de culture concernant l'utilisation des plantes cultivées. Par exemple, au Japon, où l'on trouve des saumures traditionnelles préparées à partir de plusieurs légumes-feuilles, une classe de dénomination a été créée pour ce groupe de plantes. Le WG-VD a noté qu'une certaine souplesse était nécessaire, tout en rappelant qu'il était important d'avoir une dénomination unique dans tous les membres de l'Union pour que le système UPOV fonctionne efficacement. C'est pourquoi le WG-VD souhaite harmoniser, autant que faire se peut, les classes de dénominations variétales dans tous les membres de l'Union. Il propose donc d'inviter la délégation du Japon à communiquer sa liste de classes de dénominations pour qu'elle soit examinée par le TC et les TWP compétents afin de déterminer dans quelle mesure ces classes de dénominations pourraient être harmonisées avec les propositions du WG-VD. Les classes de dénominations variétales relatives à des groupes de plantes cultivées et d'espèces utilisées au Japon figurent à l'annexe IV du présent document.

8. *Le TC est prié*

a) *d'examiner les propositions du WG-VD et du président du TWF concernant les classes de dénominations variétales reproduites à l'annexe II;*

b) *d'inviter les TWP indiqués dans l'annexe II à formuler des observations à l'intention du CAJ concernant ces propositions; et*

c) *d'inviter les TWP à examiner les classes figurant à l'annexe IV (groupes utilisés au Japon) et de déterminer si les propositions figurant à l'annexe II doivent être modifiées compte tenu de ces classes.*

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

LISTE DES CLASSES AUX FINS DE LA DÉNOMINATION DES VARIÉTÉS

telle que modifiée par le Conseil à sa vingt-cinquième session ordinaire,
le 25 octobre 1991

[Recommandation 9]

Pour l'application de la quatrième phrase de l'article 13.2) de la Convention, seront considérées comme voisines toutes les unités taxonomiques d'un même genre botanique ou bien les unités taxonomiques regroupées dans une même classe dans la liste qui figure à l'annexe I des présentes recommandations.]

Note : Les classes contenant des subdivisions d'un genre peuvent entraîner l'existence d'une classe complémentaire contenant les autres subdivisions du genre concerné (exemple : la classe 9 (*Vicia faba*) entraîne l'existence d'une autre classe contenant les autres espèces du genre *Vicia*).*

Classe 1 : *Avena*, *Hordeum*, *Secale*, *Triticale*, *Triticum*

Classe 2 : *Panicum*, *Setaria*

Classe 3 : *Sorghum*, *Zea*

Classe 4 : *Agrostis*, *Alopecurus*, *Arrhenatherum*, *Bromus*, *Cynosurus*, *Dactylis*, *Festuca*, *Lolium*, *Phalaris*, *Phleum*, *Poa*, *Trisetum*

Classe 5 : *Brassica oleracea*, *B. chinensis*, *B. pekinensis*

Classe 6 : *Brassica napus*, *B. campestris*, *B. rapa*, *B. juncea*, *B. nigra*, *Sinapis*

Classe 7 : *Lotus*, *Medicago*, *Ornithopus*, *Onobrychis*, *Trifolium*

Classe 8 : *Lupinus albus* L., *L. angustifolius* L., *L. luteus* L.

Classe 9 : *Vicia faba* L.

Classe 10 : *Beta vulgaris* L. var. *alba* DC., *B. vulgaris* L. var. *altissima*

Classe 11 : *Beta vulgaris* ssp. *vulgaris* var. *conditiva* Alef. (syn.: *B. vulgaris* L. var. *rubra* L.), *B. vulgaris* L. var. *ciela* L., *B. vulgaris* L. ssp. *vulgaris* var. *vulgaris*

Classe 12 : *Lactuca*, *Valerianella*, *Cichorium*

* Les classes complémentaires (numéros 28 à 35) ont été ajoutées par le Bureau de l'Union pour le confort du lecteur.

Classe 13 : Cucumis sativus

Classe 14 : Citrullus, Cucumis melo, Cucurbita

Classe 15 : Anthriscus, Petroselinum

Classe 16 : Daucus, Pastinaca

Classe 17 : Anethum, Carum, Foeniculum

Classe 18 : Bromeliaceae

Classe 19 : Picea, Abies, Pseudotsuga, Pinus, Larix

Classe 20 : Calluna, Erica

Classe 21 : Solanum tuberosum L.

Classe 22 : Nicotiana rustica L., N. tabacum L.

Classe 23 : Helianthus tuberosus

Classe 24 : Helianthus annuus

Classe 25 : Orchidaceae

Classe 26 : Epiphyllum, Rhipsalidopsis, Schlumbergera, Zygocactus

Classe 27 : Proteaceae

CLASSES COMPLÉMENTAIRES

Classe 28 : espèces de Brassica autres que
(dans classes 5 + 6) Brassica oleracea, B. chinensis, B. pekinensis + B. napus, B. campestris,
B. rapa, B. juncea, B. nigra, Sinapis

Classe 29 : espèces de Lupinus autres que
(dans classe 8) Lupinus albus L., L. angustifolius L., L. luteus L.

Classe 30 : espèces de Vicia autres que
(dans classe 9) Vicia faba L.

Classe 31 : espèces de Beta + sous-divisions de l'espèce Beta vulgaris autres que
(dans classes 10 + 11) Beta vulgaris L. var. alba DC., B. vulgaris L. var. altissima +
B. vulgaris ssp. vulgaris var. conditiva Alef. (syn.: B. vulgaris L. var. rubra L.), B. vulgaris L.
var. cicla L., B. vulgaris L. ssp. vulgaris var. vulgaris

Classe 32 : espèces de Cucumis autres que
(dans classes 13 + 14) Cucumis sativus + Citrullus, Cucumis melo, Cucurbita

Classe 33 : espèces de Solanum autres que
(dans classe 21) *Solanum tuberosum* L.

Classe 34 : espèces de Nicotiana autres que
(dans classe 22) *Nicotiana rustica* L., *N. tabacum* L.

Classe 35 : espèces d'Helianthus autres
(dans classes 23 + 24) *Helianthus tuberosus* + *H. annuus*

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

PROPOSITION RÉCAPITULATIVE DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES DÉNOMINATIONS VARIÉTALES CONCERNANT
LA RÉVISION DE LA LISTE DES CLASSES

Partie I

Les espèces végétales, qui figurent dans des classes différentes de la partie I de la liste des classes, même si elles appartiennent au même genre, ne sont pas considérées comme voisines ni susceptibles d'induire en erreur ou de prêter à confusion sur l'identité de la variété.

* indique que l'ancienne classe a été modifiée

“Proposition” indique que l'introduction d'une classe n'a pas encore été acceptée.

	<u>Ancienne classe</u>	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Classe 1.1	5*	Brassica oleracea	BRASS_OLE
Classe 1.2	5*	Brassica rapa (B. campestris) : groupe de Chinensis et groupe de Pekinensis	BRASS_RAP_CHI; BRASS_RAP_PEK
Classe 1.3	6*, 28*	Brassica autres que classes 1.1 et 1.2	Autres que classes 1.1 et 1.2
Classe 2.1	10	Beta vulgaris L. var. alba DC., Beta vulgaris L. var. altissima	BETAA_VUL_GVA; BETAA_VUL_GVS
Classe 2.2	11	Beta vulgaris ssp. vulgaris var. conditiva Alef. (syn. : Beta vulgaris L. var. rubra L.), B. vulgaris L. var. cicla L., B. vulgaris L. ssp. vulgaris var. vulgaris	BETAA_VUL_GVC; BETAA_VUL_GVF
Classe 2.3	31	Beta autres que classes 2.1 et 2.2.	Autres que classes 2.1 et 2.2
Classe 3.1	13	Cucumis sativus	CUCUM_SAT
Classe 3.2	14*	Cucumis melo	CUCUM_MEL
Classe 3.3	32*	Cucumis autres que classes 3.1 et 3.2	Autres que classes 3.1 et 3.2
Classe 4.1	21	Solanum tuberosum L.	SOLAN_TUB
Classe 4.2	33	Solanum autres que classe 4.1	Autres que classe 4.1
Proposition I-A (WG-VD)	nouvelle classe éventuelle	2 classes : pour Hibiscus rosa-sinensis L. / autres Hibiscus (voir classes ICNCP à l'annexe III) - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWO	HIBIS_ROS / Autres HIBIS
Proposition I-B (WG-VD)	nouvelle classe éventuelle	2 classes : pour Potentilla fruitcosa L. / autres Potentilla (voir classes ICNCP à l'annexe III) - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWO	POTEN_FRU / Autres POTEN
Proposition I-C (WG-VD)	nouvelle classe éventuelle	2 classes : pour Mangifera indica L. / autres Mangifera (voir classes ICNCP à l'annexe III) - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWF	MANGI_IND / Autres MANGI

	<u>Ancienne classe</u>	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Proposition I-D (WG-VD / président du TWF)	nouvelle classe éventuelle	classes de Prunus - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWF	
		Classe D.1 : amandier, abricotier, pêcher, nectarinier (plus hybrides de la classe)	PRUNU_DUL; PRUNU_ARM; PRUNU_PER; (PRUNU_AMY); (PRUNU_DUP)
		Classe D.2 : cerisier (cerises douces, guignes, bigarreaux, cerises aigres, griottes, amarelles) (plus hybrides de la classe)	PRUNU_AVI; PRUNU_CSS; (PRUNU_GON)
		Classe D.3 : abricotier japonais	PRUNU_MUM
		Classe D.4 : prunier japonais	PRUNU_SAL
		Classe D.5 : classe ornementale	PRUNU_CIS; PRUNU_CON; PRUNU_DAW; PRUNU_FRU; PRUNU_GLA; PRUNU_LAU; PRUNU_LUS; PRUNU_MAR; PRUNU_PAD; PRUNU_PRO; PRUNU_SAR; PRUNU_SER; PRUNU_SPI; PRUNU_SRU; PRUNU_SUB; PRUNU_TEN; PRUNU_TRI; PRUNU_YED
		Classe D.6 : prunier	PRUNU_DOM
		Classe D.7 : porte-greffes (plus hybrides de la classe)	PRUNU_CAN; PRUNU_CSF; PRUNU_MAH; PRUNU_MRN; PRUNU_PAV; PRUNU_PUM; PRUNU_TOM; (PRUNU_CTO); (PRUNU_PCF); (PRUNU_TCS);
		Classe D.8 : autres	Inclure : PRUNU_AME; PRUNU_BLI; PRUNU_CSD; PRUNU_DAV; PRUNU_INC; PRUNU_MIR; PRUNU_MUN; PRUNU_PSE;
	Hybrides non classés	PRUNU_ACD; PRUNU_ADA; PRUNU_ADO; PRUNU_AFR; PRUNU_APS; PRUNU_ASA; PRUNU_CCA; PRUNU_CIN; PRUNU_CMU; PRUNU_CPE; PRUNU_DAR; PRUNU_DBL; PRUNU_DOP; PRUNU_DPE; PRUNU_DPM; PRUNU_FCS; PRUNU_MAV; PRUNU_PDA; PRUNU_PDO; PRUNU_PDP; PRUNU_SAM; PRUNU_SAS; PRUNU_SPE; PRUNU_SSP;	

	<u>Ancienne classe</u>	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Proposition I-E (président du TWF)	nouvelle classe éventuelle	Classes de Ribes - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWF	
		Classe E.1 : cassis	RIBES_NIG
		Classe E.2 : groseillier	RIBES_UVA
		Classe E.3 : caseillier	RIBES_CUL; RIBES_NID;
		Classe E.4 : groseillier rouge, groseillier blanc	RIBES_RUB; RIBES_NIV
		Classe E.5 : autres	Inclure : RIBES_AUR; RIBES_PAU; RIBES_SAN
Proposition I-F (président du TWF)	nouvelle classe éventuelle	classes de Rubus - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWF	
		Classe F.1 : ronce fruitière	RUBUS_EUB; RUBUS_LAC
		Classe F.2 : framboisier	RUBUS_IDA; RUBUS_ILL; RUBUS_OCC
		Classe F.3 : autres	Inclure : RUBUS_ALL; RUBUS_ARC; RUBUS_CAE; RUBUS_CHA; RUBUS_HAY; RUBUS_LOG; RUBUS_NEG; RUBUS_STR; RUBUS_TRI
		Hybrides non classifiés	RUBUS_INE

Partie II

Les espèces végétales appartenant à l'un quelconque des genres regroupés dans la même classe dans la partie II de la liste des classes sont considérées comme voisines ou sont susceptibles d'induire en erreur ou de prêter à confusion sur l'identité de la variété.

	<u>Ancienne classe</u>	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Classe 201	1*	Secale, Triticale, Triticum	SECAL; TRITL; TRITI
Classe 202	2	Panicum, Setaria	PANIC; SETAR
Classe 203	4*	Agrostis, Dactylis, Festuca, Festulolium, Lolium, Phalaris, Phleum et Poa	AGROS; DCTLS; FESTU; FESTL; LOLIU; PHALR; PHLEU; POAAA
Classe 204	7	Lotus, Medicago, Ornithopus, Onobrychis, Trifolium	LOTUS; MEDIC; ORNTP; ONOBR; TRFOL
Classe 205	12*	Cichorium, Lactuca	CICHO; LACTU
Classe 206	nouvelle	Petunia et Calibrachoa	PETUN; CALIB
Classe 207	nouvelle	Chrysanthemum et Ajanía	CHRY; AJANI
Classe 208	nouvelle	(Stalice) Goniolimon, Limonium, Psylliostachys	GONIO; LIMON; PSYLL
Classe 209	nouvelle	(Chamelaucium) Chamelaucium, Verticordia	CHMLC; VERTI; VECHM
Proposition II-A (WG-VD)	(voir ancienne classe 25)	Classes d'Orchidaceae : - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWO	
Proposition II-B (WG-VD)	nouvelle classe éventuelle	Amaryllis et Hippeastrum - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWO	AMARY; HIPPE
Proposition II-C (WG-VD)	nouvelle classe éventuelle	Calathea et Maranta - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWO	CALAT; MARAN
Proposition II-D (WG-VD)	nouvelle classe éventuelle	Hylocereae (Britton & Rose) Buxb. (tribu des Cactaceae): Disocactus Lindl. + Epiphyllum Haw. + Hylocereus (A. Berger) Britton & Rose + Pseudorhipsalis Britton & Rose + Selenicereus (A. Berger) Britton & Rose, + Weberocereus Britton & Rose + leurs hybrides (voir classes ICNCP à l'annexe III) - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWO	[pas de code]; [pas de code]; HYLOC; [pas de code]; SELEN; [pas de code]
Proposition II-E (WG-VD)	nouvelle classe éventuelle	Jovibarba Opiz + Rosularia (DC.) Stapf + Sempervivum L. (Crassulaceae) (voir classes ICNCP à l'annexe III) - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWO	[pas de code]
Proposition II-F (WG-VD)	nouvelle classe éventuelle	Chamaecyparis Spach + Cupressus L. + leurs hybrides (Cupressaceae) (voir classes ICNCP à l'annexe III) - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWO	CHMCP; CUPRE
Proposition II-G (WG-VD)	nouvelle classe éventuelle	Gladiolus L. et Iris L. (Iridaceae) (voir classes ICNCP à l'annexe III) - à examiner de manière plus approfondie par le TC / TWO	GLADI; IRISS

Classes supprimées

Il est proposé de supprimer les classes ci-après et de suivre la recommandation générale, selon laquelle “toutes les espèces végétales d’un genre différent sont considérées comme n’étant pas voisines ni susceptibles d’induire en erreur ou de prêter à confusion sur l’identité de la variété”.

<u>Ancienne classe</u>	<u>Noms botaniques</u>
3	Sorghum, Zea
15	Anthriscus, Petroselinum
16	Daucus, Pastinaca
17	Anethum, Carum, Foeniculum
18	Bromeliaceae
19	Picea, Abies, Pseudotsuga, Pinus, Larix
20	Calluna, Erica
25	Orchidaceae
26	Epiphyllum, Rhipsalidopsis, Schlumbergera, Zygocactus
27	Proteaceae
8 & 29	Lupinus albus L., L. angustifolius L., L. luteus L. / autres Lupinus
9 & 30	Vicia faba L. / autres Vicia
22 & 34	Nicotiana rustica L., N. tabacum L. / autres Nicotiana
23, 24 & 35	Helianthus tuberosus / H. annuus / autres Helianthus

[L’annexe III suit]

ANNEXE III

CODE INTERNATIONAL DE NOMENCLATURE POUR LES PLANTES
CULTIVÉES (ICNCP) (SEPTIÈME ÉDITION) :
CLASSES DE DÉNOMINATION

La septième édition de l'ICNCP porte ce qui suit :

“ARTICLE 5 : LA CLASSE DE DÉNOMINATION

“5.1. Une classe de dénomination est l'unité au sein de laquelle l'épithète d'un cultivar ou d'un groupe ne peut être utilisé plusieurs fois, sauf lorsque la réutilisation de cet épithète est autorisée conformément à l'article 27 (voir également l'article 19.9).

“5.2. Une classe de dénomination au sens des dispositions du présent *Code* désigne un genre ou un genre hybride unique, sauf si une classe de dénomination spéciale a été créée par la Commission de nomenclature et d'enregistrement des cultivars de l'I.S.H.S. (voir l'appendice III pour la liste des classes de dénomination actuelles qui ne sont pas un genre ou un genre hybride unique).

“*Ex. 1.* L'*hibiscus rosa-sinensis* a été désigné comme classe de dénomination. Même si l'épithète d'un cultivar ne peut être reproduit dans cette espèce, il peut être utilisé une fois dans le reste du genre qui compose une seconde classe de dénomination.

“*Ex. 2.* Étant donné que les végétaux de genres différents de la tribu des *Hylocereeae* appartenant à la famille des *Cactaceae* sont connus pour hybrider librement et que le statut taxonomique de ces genres est flou, la Commission de nomenclature et d'enregistrement des cultivars de l'I.S.H.S. a désigné *Hylocereeae* comme classe de dénomination pour ce groupe de cactus.

“*Note 1.* Nonobstant les dispositions de l'article 5.2, les services nationaux d'enregistrement des végétaux définissent parfois leurs propres classes de dénominations pour l'application d'une législation nationale ou internationale donnée. Ces classes sont d'ordinaire utilisées par ces services nationaux aux mêmes fins que des classes de dénomination telles qu'elles sont définies dans le présent *Code*.

“5.3. Lorsqu'une classe de dénomination est divisée ou lorsque deux classes de dénomination ou plus sont fusionnées ou encore lorsque les limites d'une classe de dénomination sont modifiées de quelque manière que ce soit, les services internationaux d'enregistrement des cultivars compétents annoncent et publient la nouvelle classe de dénomination.

“5.4. Lorsqu'une classe de dénomination correspondant à une unité taxonomique dont la nomenclature satisfait aux dispositions du Code international de nomenclature botanique est divisée, ou lorsque deux de ces classes de dénomination ou plus sont fusionnées, le règlement de nomenclature botanique s'applique (Code international de nomenclature botanique, art. 11.3), sauf si une classe de dénomination différente est créée au titre des dispositions de l'article 5.2.

“*Ex. 3.* Il a été proposé que les genres *Gaultheria* (publication régulière en 1753) et *Pernettya* (publication régulière en 1825) soient réunis. Si cette proposition est acceptée, cette nouvelle classe de dénomination s'appellera *Gaultheria*, puisque publiée en premier.

“*Ex. 4.* S'il est accepté de séparer les genres *Lycianthes* et *Lycopersicon* du genre *Solanum*, deux nouvelles classes de dénomination seront automatiquement créées, sauf s'il est décidé que ces trois genres doivent être considérés comme faisant partie de la même classe de dénomination spéciale au titre des dispositions de l'article 5.2.

“5.5. Nonobstant les dispositions de l'article 5.1, pour les orchidées uniquement, si un nom a été donné à plus d'un cultivar au sein d'une classe de dénomination mais au sein d'unités taxonomiques différentes, l'épithète du cultivar doit être associé au nom de l'espèce ou au grex auquel il s'applique.

“*Ex. 5.* L'épithète 'Saint Thomas' a été associé à un cultivar de *Lycaste aromatica* et de *L. Wyld Spirit* : ces noms doivent être écrits respectivement *Lycaste aromatica* 'Saint Thomas' et *Lycaste Wyld Spirit* 'Saint Thomas' et non simplement *Lycaste* 'Saint Thomas'.”

L'appendice III de l'ICNCP porte ce qui suit :

“CLASSES DE DÉNOMINATION SPÉCIALES

“La classe de dénomination utilisée pour enregistrer un cultivar ou un groupe est le genre (ou le genre hybride) dans lequel un cultivar ou un groupe est classé, sauf si une classe de dénomination spéciale a été créée par la Commission de nomenclature et d'enregistrement des cultivars de l'I.S.H.S. (voir l'article 5.2 du présent *Code*). Cette liste est régulièrement mise à jour : pour consulter la version la plus récente, veuillez consulter les pages Web consacrées aux services internationaux d'enregistrement des cultivars à l'adresse

<http://www.ishs.org/icra/index.htm>

ANACARDIACEAE

Classe : *Mangifera indica* L.

Classe : *Mangifera* L., autres que *M. indica* L.

CACTACEAE

Classe : Tribu des *Hylocereeae* (Britton & Rose) Buxb., i.e., *Disocactus* Lindl. + *Epiphyllum* Haw. + *Hylocereus* (A. Berger) Britton & Rose + *Pseudorhipsalis* Britton & Rose + *Selenicereus* (A. Berger) Britton & Rose, + *Weberocereus* Britton & Rose + leurs hybrides + leurs synonymes

CRASSULACEAE

Classe : *Jovibarba* Opiz + *Rosularia* (DC.) Stapf + *Sempervivum* L. + leurs synonymes

CUPRESSACEAE

Classe : *Chamaecyparis* Spach + *Cupressus* L. + leurs hybrides + leurs synonymes

IRIDACEAE

Classe : *Gladiolus* L., types à grandes fleurs

Classe : *Gladiolus* L., espèces et types à floraison précoce

Classe : *Iris* L., types bulbeux

Classe : *Iris* L., types non bulbeux

MALVACEAE

Classe : *Hibiscus rosa-sinensis* L.

Classe : *Hibiscus* L., autres que *H. rosa-sinensis* L.

ORCHIDACEAE

Classe : *Anguloa* Ruiz & Pav. + *Ida* A. Ryan & Oakeley + *Lycaste* Lindl. + leurs hybrides + leurs synonymes

Classe : *Ascocentrum* Schltr. ex J.J. Sm. + *Vanda* Jones ex R. Br. + leur hybride + leurs synonymes

Classe : *Brassavola* R. Br. + *Cattleya* Lindl. + *Laelia* Lindl. + *Schomburgkia* Lindl. + *Sophranitis* Lindl. + leurs hybrides + leurs synonymes

Classe : *Bulbophyllum* Thouars + *Cirrhopetalum* Lindl. + *Mastigion* Garay *et al.* + *Rhytionanthos* Garay *et al.* + leurs hybrides + leurs synonymes

Classe : *Catasetum* Rich. ex Kunth + *Clowesia* Lindl. + leur hybride + leurs synonymes

Classe : *Cochlioda* Lindl. + *Cyrtochilum* Kunth + *Miltonia* Lindl. + *Odontoglossum* Kunth. + *Oncidium* Sw. + leurs hybrides + leurs synonymes

Classe : *Doritis* Lindl. + *Kingiella* Rolfe + *Phalaenopsis* Blume + leurs hybrides + leurs synonymes

Classe : *Dracula* Luer + *Masdevallia* Ruiz & Pav. + leur hybride + leurs synonymes

ROSACEAE

Classe : *Potentilla fruticosa* L. *sensu lato* + son synonyme

Classe : *Potentilla* L., autres que *P. fruticosa* L. *sensu lato* + ses synonymes”

[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV

GROUPES UTILISÉS AU JAPON

1. Plantes fruitières

<i>Nom botanique</i>	<i>Code UPOV</i>
Cucumis sativus L. (classe 3.1 à l'annexe II du présent document)	CUCUM_SAT
Cucumis melo L. (classe 3.2 à l'annexe II du présent document)	CUCUM_MEL
Cucurbita L.	CUCUR
Abelmoschus esculentus Moench	ABELM_ESC
Benincasa hispida Cogn.; Lagenaria siceraria Standl.	BENIN_HIS
Capsicum annum L.	CAPSI_ANN
Citrullus lanatus Matsum. et Nakai	CTRLS_LAN
Fragaria L.	FRAGA
Luffa cylindrica Roem.	LUFFA_CYL
Lycopersicon esculentum P. Mill.	LYCOP_ESC
Momordica charantia L.	MOMOR_CHA
Solanum L. sauf S.tuberosum L. (voir classe 4.1 à l'annexe II ci-dessus)	SOLAN (except_TUB)

2. Légumes-feuilles

<i>Nom botanique</i>	<i>Code UPOV</i>
Asparagus L.	ASPAR
Apium graveolens L.	APIUM_GRA
Allium bakeri Regal; Allium cepa L.; Allium fistulosum L.; Allium sativum L.; Allium schoenoprasum L.; Allium tuberosum Rottler ex Spreng.	ALLIU_CHI; ALLIU_CEP; ALLIU_FIS; ALLIU_SAT; ALLIU_SCH; ALLIU_TUB
Beta vulgaris L. var. vulgaris (voir classe 2 à l'annexe II ci-dessus)	BETAA_VUL
Brassica juncea Czern.et Coss in Czern; Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis L.; Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. italica Plenck; Brassica oleracea L. convar. capitata (L.) Alef. var. capitata (L.) Alef.; Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC. ; Brassica pekinensis (Lour.) Rupr. (voir classe 1 à l'annexe II ci-dessus)	BRASS_JUN; BRASS_OLE_GBB; BRASS_OLE_GBC; BRASS_OLE_GC; BRASS_OLE_GGM; BRASS_RAP_PEK
Chrysanthemum coronarium L.	CHRYC_COR
Cryptotaenia japonica Hassk.	CRPTT_JAP
Lactuca sativa L.	LACTU_SAT
Perilla L.	PERIL
Petroselinum crispum (Mill) Nym.ex A.W.Hill	PETRO_CRI
Spinacia oleracea L.	SPINA_OLE

3. Racines végétales

<i>Nom botanique</i>	<i>Code UPOV</i>
Arctium lappa L.	ARCTI_LAP
Brassica rapa L. (voir classe 1 à l'annexe II ci-dessus)	BRASS_RAP
Colocasia Schott	COLOC
Daucus carota L.	DAUCU_CAR
Dioscorea L.	DIOSC
Raphanus sativus L.	RAPHA_SAT

4. Champignons

Tous les champignons	
----------------------	--

[Fin de l'annexe IV et du document]